



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé, en date du 9 septembre 2024, à l'adoption du règlement suivant :

- Règlement numéro 340-2024 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de zonage no RRU2-2012 et le Règlement relatif aux usages conditionnels no 110-2008 aux fins de créer la zone R-195, à même une partie de la zone A-54, et d'y permettre les projets de densification.*

Et, en date du 7 octobre 2024, à l'adoption du règlement suivant :

- Règlement numéro 342-2024 intitulé : *Règlement modifiant diverses dispositions du Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et du Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme numéro RRU5-2012.*

Ces règlements ont fait l'objet de l'émission par la Municipalité régionale de comté de D'Autray d'un certificat de conformité, le 10 octobre 2024, et sont en conséquence réputés conformes aux objectifs du schéma d'aménagement.

Ces règlements entrent en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Toute personne désirant obtenir une copie de ces règlements ou les consulter peut en faire la demande à la soussignée à l'adresse courriel suivante : greffe@ville.lavaltrie.qc.ca

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 15 octobre 2024.

Marie-Josée Charron, greffière